
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

18^e SÉANCE

Séance du mardi 10 novembre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 3115).
2. **Réforme de la procédure pénale.** - Report de la discussion d'un projet de loi (p. 3115).
MM. Jacques Larché, président de la commission des lois ;
Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice ; le président.
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 3115).
Report de la discussion du projet de loi.
4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 3116).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 3116).
6. **Ordre du jour** (p. 3116).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Report de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (n° 3, 1992-1993), adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de la procédure pénale.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, j'avais laissé entendre, lors de la dernière conférence des présidents, que le présent projet de loi nécessiterait sans doute un examen très long.

Malgré tout le travail accompli par le rapporteur et par la commission, nous n'avons examiné, pour l'instant, que 50 articles sur 220, et 104 amendements sur 167. Nous espérons - nous agirons en conséquence - en terminer aujourd'hui, à une heure que je ne puis cependant préciser.

Il me paraît indispensable que, sur un texte de cette nature, le rapport puisse être établi, imprimé et distribué : nous ne pouvons travailler sur un simple document ronéotypé !

Le rapport devrait pouvoir être diffusé vendredi ou samedi. Nos collègues devront ensuite en prendre connaissance, et ils auront sûrement à cœur de l'examiner attentivement, compte tenu de son importance.

Dans ces conditions, il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle la discussion en séance publique du présent projet pourra utilement avoir lieu... mais, de toute façon, ce ne sera pas avant la semaine prochaine.

M. le président. Monsieur le garde des sceaux, vous avez entendu M. le président de la commission des lois.

Quel est votre sentiment sur le souhait qu'il a formulé ?

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Il n'est pas de ma compétence, au sein du Gouvernement, de me préoccuper des questions relatives à l'ordre du jour des assemblées. Par conséquent, sur la forme, je n'ai pas de sentiment personnel à donner.

En revanche, sur le fond, en tant que garde des sceaux, je considère que, s'agissant d'un texte de cette importance, le Sénat doit disposer de tout le temps nécessaire pour mener à bien son travail. Je ne m'oppose donc pas à ce qui vient d'être dit par M. le président de la commission des lois.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Jacques Larché, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le président, je souhaite donner acte à M. le garde des sceaux de son propos, qui ne fait d'ailleurs que traduire la bonne relation qui s'est souvent établie entre lui et la commission des lois. Nous sommes sensibles, en tout cas, à ce qu'il a dit : pour le principal responsable de ce texte, à savoir le garde des sceaux lui-même, l'improvisation n'est pas possible en la matière.

M. le président. Mes chers collègues, il appartiendra donc à la prochaine conférence des présidents, qui est convoquée jeudi, de décider, en présence de M. le ministre des relations avec le Parlement, de l'ordre du jour des travaux du Sénat pour les prochains jours.

En conséquence, si le Gouvernement n'y voit pas d'obstacle, nous ne siégerons pas jeudi matin, car nous nous retrouverions dans la même situation : le rapport de la commission des lois ne sera ni imprimé ni distribué. (*M. le garde des sceaux fait un geste d'assentiment.*)

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Alain Pluchet, Michel Alloncle, Louis Althapé, Jacques Bérard, Jean Bernard, Paul Blanc, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Robert Calmèjane, Gérard César, Jean Chamant, Jean Chérioux, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Michel Doublet, Alain Dufaut, Pierre Dumas, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, Charles Ginesy, Adrien Gouteyron, Yves Guéna, Emmanuel Hamel, Bernard Hugo, Jean-Paul Hugot,

Roger Husson, André Jarrot, André Jourdain, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Dominique Leclerc, Maurice Lombard, Philippe Marini, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Paul d'Ornano, Jacques Oudin, Joseph Ostermann, Christian Poncelet, Roger Rigaudière, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Maurice Schumann, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, Alain Vasselle, une proposition de loi visant à compléter l'article 15 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 38, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Frank Sérusclat, Michel Dreyfus-Schmidt, Claude Estier, Guy Allouche, François Autain, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roland Bernard, Jacques Bialski, Marc Bœuf, Roland Courteau, Jean-Pierre Demerliat, Aubert Garcia, Robert Laucournet, Paul Loricard, Jean-Pierre Masseret, Jean-Luc Mélenchon, Gérard Roujas, André Rouvière, Mme Françoise Seligmann, MM. André Vallet, Marcel Vidal, Robert-Paul Vigouroux, Louis Perrein et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement une proposition de loi portant modification du délai pendant lequel il est autorisé de demander à bénéficier du statut d'objecteur de conscience.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 39, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Charles Lederman, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi relative à la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis par le régime de Vichy.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 41, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Lucien Neuwirth une proposition de résolution tendant à organiser les modalités d'une assistance juridique du Sénat au profit des collectivités locales.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 40, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu un rapport, déposé par M. Jacques Mossion, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les problèmes posés par le développement des activités liées à l'extraction des ressources minérales de l'Antarctique, établi par M. Jean-Yves Le Déaut, député, au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 42 et distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au jeudi 12 novembre 1992, à quinze heures.

Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à neuf heures cinquante.)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Restructuration des établissements de transfusion sanguine

486. - 10 novembre. - **M. Robert Vizet** retenant les principes éthiques spécifiques à la France, en matière d'activités transfusionnelles, attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire** sur les orientations du projet de loi relatif à la transfusion sanguine, qui envisagent la restructuration des centres de transfusion et de fractionnement, désorganisent la chaîne transfusionnelle et menacent les emplois qui y sont liés. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour assurer la pérennité des missions des centres précités et le maintien des emplois qui s'y attachent.

Restructuration du centre d'exploitation France Télécom de Rambouillet (Yvelines)

487. - 10 novembre 1992. - **M. Gérard Larcher** appelle l'attention de **M. le ministre des postes et télécommunications** sur le projet de restructuration du centre principal d'exploitation de Rambouillet. Dans le cadre de sa restructuration, France-Télécom envisage la fusion de ce centre avec celui de Trappes. Il lui demande dans le respect des dispositions de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 de lui préciser les mesures que son ministère envisage pour la sauvegarde de l'emploi, les conditions de traitement social de cette éventuelle fusion et le maintien de la qualité du service public dans un esprit de concertation entre l'exploitant public et les personnels concernés.

Eventuelle redéfinition de la carte oléagineux

488. - 10 novembre 1992. - **M. Fernand Tardy** interroge **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** sur l'éventuelle redéfinition de la carte oléagineux. Il observe, en effet, que les primes sur les cultures d'oléagineux sont distribuées en France selon trois zones. Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, coexistent, du fait de classements différents en zone 3 ou en zone 1, des distorsions de revenus selon les cantons qui divisent la profession et ne sont justifiées par aucune raison sérieuse. Il constate, par ailleurs, que de nombreux départements voisins : la Drôme, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône sont tous en zone 1 et de très nombreuses communes limitrophes du département de la Haute-Provence ne profitent pas de ce classement. Il lui demande en conséquence de lui indiquer les raisons qui empêchent que l'intégralité de ce département soit classé dans sa totalité en zone 1.

Accélération de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles

489. - 10 novembre 1992. - **M. René Signé** interroge **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles entrée en application le 1^{er} janvier 1990. Cette réforme se veut progressive, elle doit être étalée sur dix ans. Or, le niveau

actuel de l'imposition sociale par référence au taux global à atteindre en fin de réforme (38 p. 100) paraît trop élevé, en tout cas pour le département de la Nièvre. 69 p. 100 des exploitants agricoles de ce département ont une imposition sociale supérieure à 38 p. 100 de leurs revenus professionnels. Pour 55 p. 100 d'entre eux, cette imposition atteint 40 et 65 p. 100 ; ce niveau d'imposition déjà préjudiciable en soi est aggravé par le mécanisme d'attribution des points de retraite qui fait référence aux revenus professionnels. On peut fort bien avoir une imposition lourde sans pour cela obtenir des points de retraite (15 à 30 au lieu des 81 possibles). Quelle est la cause de cette surimposition ? Elle tient à plusieurs faits : le niveau élevé des revenus cadastraux de la Nièvre, terre surtout

herbagère, la référence encore très forte faite au revenu cadastral, pour le calcul des cotisations des exploitants agricoles, la non évolution entre 1991 et 1992, de la cotisation la plus forte : l'assurance maladie prenant toujours en compte pour les 2/3 le revenu cadastral, la baisse des revenus professionnels agricoles. Il serait nécessaire que l'évolution des cotisations se fasse rapidement vers la prise en compte des revenus professionnels dans le calcul des cotisations. La disparition de la référence au revenu cadastral doit s'étaler sur dix ans, ce qui paraît long. Le rythme de l'évolution et de l'abandon de cette référence est codifié par les pouvoirs publics. Il paraît avoir eu dans cette évolution quelques pauses. Il lui demande, qu'à l'inverse, cette évolution soit accélérée.